














Illustrations des dispositions de la SLGRI du TRI de Châlons en Champagne

Objectifs PGRI SN	Sous-objectifs SLGRI		Dispositions de la SLGRI soumise à consultation		n° dispo du PGRI	obligation du PGRI ds SLGRI	Illustration des dispositions par des actions qui pourraient être envisageables (les actions finales seront définies après des groupes de travail thématiques)
	n°	Libellé	n°	Libellé			
objectif 1 : réduire la vulnérabilité des territoires	1-A	réaliser un diagnostic de vulnérabilité du territoire	1-A-1	Compléter le diagnostic de vulnérabilité du territoire	1.A.2		- définir la vulnérabilité des quartiers pour permettre la hiérarchisation des interventions
			1-A-2	Intégrer un diagnostic de vulnérabilité des territoires dans les documents d'urbanisme (SCoT, PLU, PLUi)	1.A2-1.A.3		* définir les modalités de mise à disposition aux CT les données du diag initial de la SLGRI concernant leur territoire * mise à disposition des données
			1-A-3	Accompagner les communes dans la réalisation de diagnostics de vulnérabilité	1.A.4		* définir un cahier des charges * Diffuser l'information nationale sur les diag de vulnérabilité
	1-B	établir des priorités pour la réduction de la vulnérabilité du territoire	1-B-1	Mettre en place un travail avec les opérateurs de réseaux et de services	3.D.2		mise en place de GT avec les gestionnaires de réseaux * pour échanges sur les modalités de prises en compte des inondations dans le plan de gestion interne des gestionnaires * pour le partage des informations entre gestionnaires de réseaux (téléphonie, électricité) et les gestionnaires de crise * pour le partage des informations entre gestionnaires de réseaux (d'assainissement EU et eaux potables) et les gestionnaires de crise * pour le partage des informations entre gestionnaires de réseaux (transports en communs, routiers et ferroviaire) et les gestionnaires de crise
			1-B-2	Améliorer la connaissance de la vulnérabilité des réseaux routiers	3.D.1		* GT avec les gestionnaires routiers pour définir les zones vulnérables et les déviations à mettre en place en fonction des coupures et les modalités d'information
			1-B-3	Connaître la vulnérabilité des bâtiments utiles à la gestion de crise	3.A.4		* définir les bâtiments à diagnostiquer * réaliser les diagnostics de vulnérabilité * réalisation des PCA de ces bâtiments
			1-B-4	Mettre en place un plan de communication et un dispositif d'accompagnement pour inciter à la réalisation de diagnostics de vulnérabilité	1.B		* recensement des guides existants
			1-B-5	Réaliser des diagnostics de vulnérabilité dans les ERP (cat 1 à 4)	1.B.5		* Analyse du respect des dispositions du PPRi * élaboration et diffusion d'outils de diagnostic de vulnérabilité * mise en place d'un suivi et information de la CDRM
			1-B-6	Informier et accompagner les acteurs économiques dans la prévention du risque d'inondation	1.C.1-4.F.1		* information auprès des acteurs économiques en lien avec les chambres d'agriculture et de commerce et d'industrie * diffusion d'outils de diagnostic de vulnérabilité * accompagnement pur la réalisation des diagnostics de vulnérabilité
			1-B-7	sensibiliser aux démarches de diagnostic de vulnérabilité dans l'habitat individuel	1.C.2		* maintenir la formation continue des opérateurs chargé du suivi des OPAH * Mettre en place une information auprès des particuliers
			1-B-8	Accompagner les démarches de diagnostic de vulnérabilité dans l'habitat collectif	1.B.2		* mener une action d'informations auprès des bailleurs sociaux * définir un cadre ou une méthodologie de diagnostic de vulnérabilité d'habitat collectif * réalisation de diagnostics

Illustrations des dispositions de la SLGRI du TRI de Châlons en Champagne

Objectifs PGRI SN	Sous-objectifs SLGRI		Dispositions de la SLGRI soumise à consultation		n° dispo du PGRI	obligation du PGRI ds SLGRI	Illustration des dispositions par des actions qui pourraient être envisageables (les actions finales seront définies après des groupes de travail thématiques)
	n°	Libellé	n°	Libellé			
	1-C	améliorer la prise en compte du risque dans l'urbanisme et l'aménagement	1-C-1	Communiquer auprès des porteurs de projets sur la réduction de la vulnérabilité	1.E.2		<ul style="list-style-type: none"> * mettre en place dans les CT un référent inondations * sensibiliser les services instructeurs droits des sols sur la prise en compte du risque inondation lors de conseil en aménagement * mener une actions de communication auprès des porteurs de projet * organisation d'une résidence d'architecte éventuellement itinérante pour conseiller les propriétaires pour la réduction de la vulnérabilité de leur bien
			1-C-2	Intégrer dans les SCoT & PLU des orientations et règles concourant à la réduction de la vulnérabilité et à la préservation des zones d'expansion de crue	3.E.2		<ul style="list-style-type: none"> * définir une stratégie de prise en compte du risque d'inondation dans l'aménagement du Territoire, basée sur les expériences menées sur les territoires alentours et sur le groupe de travail mené par la DRIEE * accompagnement des communes lors de l'élaboration ou la révision des PLU
objectif 2 : agir sur l'aléa pour réduire le coût des dommages	2-A	améliorer la connaissance de l'aléa	2-A-1	Améliorer la connaissance sur le ruissellement sur le périmètre de la SLGRI	2.F.1		<ul style="list-style-type: none"> * lancer une étude sur l'identification des phénomènes « ayant existé » (localisations causes etc..) * actions d'information sur les techniques limitant l'arrivée d'eau dans les cours d'eau * plan de gestion du pluvial ???
	2-A	améliorer la connaissance de l'aléa	2-A-2	Développer la connaissance sur les remontées de nappe	2.H.1		* lancer une étude en complément de l'étude menée par l'Etat sur la sensibilité des territoires aux remontées de nappe
			2-A-3	Développer l'information sur les zones de remontées de nappe	2		* réflexion sur les modalités d'information possibles sur les remontées de nappe (IAL ou autres)
	2-B	réduction de l'aléa	2-B-1	Mener une analyse sur l'amont et identifier si des mesures peuvent être mises en place pour réduire l'aléa	2		
			2-B-2	Conduire une politique de mise en œuvre de techniques d'hydraulique douce	2.F.1		* campagne d'information sur l'intérêt de l'hydraulique douce en lien avec la Chambre d'Agriculture
	2-C	identifier et évaluer l'impact des ouvrages hydrauliques	2-C-1	Identifier et évaluer l'impact des ouvrages hydrauliques	2.G.1		<ul style="list-style-type: none"> * identifier les ouvrages hydrauliques * connaître l'état des ouvrages * améliorer la connaissance des surverses et de rupture d'ouvrage notamment ceux du canal latéral à la Marne * définir une politique des gestion de ces OH
objectif 3 : raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés	3-A	se préparer, gérer la crise et l'après-crise pour faciliter le retour à la vie normale	3-A-1	Travailler avec l'ensemble des acteurs de la gestion de crise autour d'un socle d'outils communs	3.A.1		GT avec ts les gestionnaires de crises sur la définition des outils communes
			3-A-2	Favoriser la cohérence des PCS et faire évoluer les outils de gestion de crise et faire évoluer les, outils de gestion de crise	3.A.3		<ul style="list-style-type: none"> * analyse les PCS existants au regard des synergies possibles entre eux * amendements des PCS
			3-A-3	Accompagner les services impliqués dans la gestion de crise dans l'établissement ou la mise à jour des plans de continuité d'activité	3.A.4		
			3-A-4	Anticiper la gestion des déchets liés aux inondations	3.A.2		<ul style="list-style-type: none"> * recenser les expériences existantes * GT avec les collectivités organisatrices de la collecte * évaluer la typologie et le volume des déchets induits par une inondation
			3-A-5	Mettre en sécurité le patrimoine matériel et immatériel	3.A.5		<ul style="list-style-type: none"> * vérifier la vulnérabilité des sites * établir les plans de sauvegarde du patrimoine
			3-B-1	Favoriser le développement de réseaux de vigilance complémentaires	3.B.1		

Illustrations des dispositions de la SLGRI du TRI de Châlons en Champagne

Objectifs PGRI SN	Sous-objectifs SLGRI		Dispositions de la SLGRI soumise à consultation		n° dispo du PGRI	obligation du PGRI ds SLGRI	Illustration des dispositions par des actions qui pourraient être envisageables (les actions finales seront définies après des groupes de travail thématiques)
	n°	Libellé	n°	Libellé			
	3-B	Surveiller les dangers et alerter	3-B-2	Passer de la prévision des crues à la prévision des enjeux inondés	3.B		* établissement de la carte des enjeux en fonction de différents scénarios de crue * mis en place d'un système d'information et d'échanges entre les différents gestionnaires de crise
			3-B-3	Organiser des exercices de gestion de crise	3.B		
			3-B-4	Améliorer les modalités d'alerte et d'information à destination des élus	3.B		* faire un état des lieux sur - les modalités d'alerte - sur les outils en place - sur les flux d'information nécessaires (2 sens)
objectif 4 : mobiliser tous les acteurs pour consolider les gouvernances adaptées et la culture du risque.	4-A	développer la culture du risque et l'information préventive des populations	4-A-1	Mobiliser les outils de gestion du risque pour informer les citoyens :	4.D.2		définir un plan de communication (cibles et objectifs)
			4-A-2	Mener des actions de sensibilisation ciblées pour accroître la conscience du risque auprès des collectivités et des acteurs privés (ex : professionnels de l'immobilier)	4.D.2		
			4-A-3	Inciter et accompagner les communes dans la pose de repères de crues	4.A		* établir un état des lieux des repères de crue et des lisses de crue existante sur le TRI * mettre en place une organisation avec les CT pour le relevé des repères et alimentation de la base nationale
			4-A-4	Informer de l'intérêt des zones humides et des zones d'expansion des crues	4.E.2		
	4-B	développer la gouvernance et mobiliser tous les acteurs autour du TRI	4-B-1	Informer les maires des outils et instances de gestion du risque d'inondation	4.A.2		* information formation des élus et technicien des CT - sur le risque inondation (connaître le risque et comment intégrer le risque dans leur activité) - sur les obligations et devoirs face au risque inondation
			4-B-3	Renforcer la diffusion de l'information sur les TRI	4.D.3		* fournir aux CT l'accès aux données existantes sur les inondations * recenser l'ensemble des outils existants d'information au grand public